



DECLARATION DE PROJET N°1  
 EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU  
 PLAN DES RISQUES ET NUISANCES AU 1/5000  
 Pièce 4.3



- RISQUES**
- Périmètre d'application des prescriptions zone inondable
  - Zones sous le niveau marin
  - Glissement de terrain
  - Profondeur des nappes en période de très hautes eaux comprise entre 0 et 1 m
  - Profondeur des nappes en période de très hautes eaux comprise entre 1 et 2.5 m
  - Profondeur des nappes en période de très hautes eaux comprise entre 2 et 5 m
  - Secteurs du territoire communal affectés par le bruit